

République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024 à 20 H 30

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 22 novembre 2024.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Treize) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents(tes) au moment du vote (Six dont quatre pouvoirs) :
Mme Marion CHOFFEL (pouvoir donné à Mme Marine MATA)
Mme Corinne CHABORD (pouvoir donné à Mme Linda LAURO)
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
M. Jacques PRAT (pouvoir donné à M. Jean-Pierre MALSERT)
Mme Martine BEGUE
M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n° 2024.057 : Tarif applicable à l'association « Jazz Club du Rhône » pour l'organisation de concerts à la Verrière des Cordeliers

Madame Marine MATA, Adjointe au Maire en charge des finances et des ressources humaines explique que l'association « Jazz Club du Rhône », dont le Président est Monsieur Jean-Paul Bouteiller, Fondateur du Festival de Jazz à Vienne, propose d'organiser des concerts à la Verrière des Cordeliers.

Ces concerts seront proposés les dimanches d'une fréquence d'environ une fois par mois, dans le but de faire connaître le Jazz au plus grand nombre et de participer à la vie de cette musique comme au développement culturel de notre territoire.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'organiser de tels événements culturels sur Sainte-Colombe, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette location et d'appliquer le tarif suivant :

- 1) 550 € par journée de concert organisée par l'association « Jazz Club du Rhône » sur l'ensemble du bâtiment de la Verrière des Cordeliers,
- 2) 400 € par journée de concert organisée par l'association « Jazz Club du Rhône » au Belvédère,
- 3) 250 € par journée de concert organisée par l'association « Jazz Club du Rhône » dans la salle des terrasses et dans la tour 1,
- 4) 150 € par journée de concert organisée par l'association « Jazz Club du Rhône » dans les deux tours.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024.051 du conseil municipal en date du 17 octobre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la location de la Verrière des Cordeliers organisés par l'association « *Jazz Club du Rhône* »
- **APPROUVE** le tarif de :
 - 1) 550 € par journée de concert organisée par l'association « *Jazz Club du Rhône* » sur l'ensemble du bâtiment de la Verrière des Cordeliers,
 - 2) 400 € par journée de concert organisée par l'association « *Jazz Club du Rhône* » au Belvédère,
 - 3) 250 € par journée de concert organisée par l'association « *Jazz Club du Rhône* » dans la salle des terrasses et dans la tour 1,
 - 4) 150 € par journée de concert organisée par l'association « *Jazz Club du Rhône* » dans les deux tours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
- **DIT** que la recette sera inscrite au budget principal de la commune, chapitre 75

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

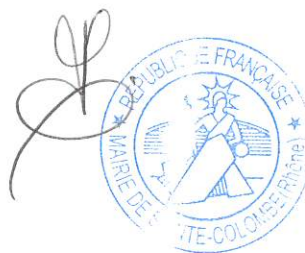
Publié le

ID : 069-216901892-20241128-2024_0057-DE



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 28 novembre 2024

Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 02/12/2024
Affiché le : 02/12/2024